



FEUILLE DE ROUTE ENGAGEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE ENVERS LA SOCIÉTÉ CIVILE À MADAGASCAR

2021-2025

CONTEXTE

L'appui de l'Union européenne en faveur des organisations de la Société Civile s'inscrit dans un **partenariat collaboratif** ayant pour objectif à long terme de promouvoir des systèmes plus responsables, efficaces et au service des populations les plus à risque.

Depuis 2013, l'Union européenne et ses Etats membres présents à Madagascar développent une approche long terme **d'appui stratégique à la Société civile malagasy**, telle que recommandée par les documents stratégiques de la Commission européenne.

Cette approche s'est d'abord concrétisée par le programme de l'UE **DINIKA I** (2013-2017 / 10 Millions EUR), qui a permis de limiter l'approche de prestataires de services de base. Ce programme a notamment permis de **travailler directement avec de petites organisations locales** dans trois régions, en étant à l'écoute de leurs demandes, au lieu de l'offre classique passant par des appels à propositions et visant une catégorie d'organisations plus professionnalisées.

Dans le cadre du programme de l'UE **DINIKA II** (2017-2022 / 8 Millions EUR), l'Union européenne ainsi que l'Allemagne, la France et Monaco ont

lancé «Fanainga», un fonds commun d'appui à la Société civile. Ce mécanisme a permis aux organisations de sept régions de continuer à se structurer, à se mettre en réseau et à renforcer les plaidoyers, grâce à un **important dispositif d'accompagnement, de renforcement de capacités et de financements**. La démarche s'est focalisée sur l'accompagnement des organisations dans leur propre processus de développement institutionnel et d'action sociétale, afin de devenir acteur de changement social.

Le programme indicatif multi-annuel 2021-2027 de l'Union européenne à Madagascar prévoit la poursuite de la contribution au Fonds commun Fanainga à partir de 2023.

En parallèle, l'Union européenne, la France et l'Allemagne continuent de subventionner des projets dans le cadre de lignes thématiques spécifiques via des appels à projets. L'Union européenne s'engage à soutenir la mise en place de **partenariats durables et équitables entre Organisations de la Société Civile locales et européennes**, qui reposent sur une demande locale et incluent des mesures de renforcement de capacités, d'accompagnement et de mise en réseau.

“ **Pour une société civile forte, responsable et engagée** ”

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION

I. PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT PROPICE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'enjeu est de permettre aux Organisations de la Société Civile de jouer pleinement leur rôle.

1. Accompagner la révision et l'amélioration du **cadre juridique** de la Société civile à Madagascar, y compris la création de statuts innovants comme les fondations et les entreprises sociales et solidaires

2. Appuyer la Société civile dans son plaidoyer et ses actions en faveur d'un **renforcement de l'Etat de Droit**, y compris la protection des défenseurs des Droits et des lanceurs d'alerte

3. Appuyer la Société civile dans son plaidoyer en faveur de la mise en place effective de la **décentralisation et de la bonne gouvernance** locale



II. RENFORCER LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS SON RÔLE D'ACTEUR DE GOUVERNANCE

L'enjeu est que les Organisations de la Société Civile s'engagent dans des actions de changement : non seulement des actions touchant les facteurs de causalité de la pauvreté mais également concernant l'exercice effectif des droits et l'accès à l'information.

1. Continuer à faire du **renforcement de capacités** et à proposer un **accompagnement** et des **financements** sur la durée pour les Organisations de la Société Civile, notamment locales, pour l'amélioration de la qualité des services fournis

2. Promouvoir des **approches innovantes** dans l'action de la Société civile tels que la mise en réseau, la coopération horizontale entre Organisations de la Société Civile et le partenariat avec les collectivités locales

3. Diversifier la **collaboration** avec la Société civile, en termes de types d'organisations (pas seulement les Organisations de la Société civile et les Organisations non Gouvernementales, mais également les coopératives, les communautés de base, les syndicats...) et de leaders (notamment les femmes et les jeunes)

III. RENFORCER LA PERTINENCE, L'EFFICACITÉ ET LA LÉGITIMITÉ DES PROGRAMMES DE COOPÉRATION DE L'UE ET DE SES ETATS-MEMBRES

L'enjeu est que les programmes de coopération sectoriels répondent réellement aux besoins et priorités ressentis sur le terrain.

1. Mettre en place un **dialogue structuré de Politiques** avec les Organisations de la Société Civile en allant au-delà de consultations ad hoc (« *structured policy dialogue* »)

2. Mettre en œuvre l'implication et l'intégration des Organisations de la Société Civile à tous les niveaux du **cycle de programmation**, de l'identification jusqu'au suivi évaluation des programmes de l'UE et des EM (« *mainstreaming* »)

3. Mener un **suivi des différents engagements stratégiques** de l'Union européenne et des Etats-Membres avec les Organisations de la Société Civile (Feuille de route Société civile, Plan d'action Genre, Stratégie Démocratie et Droits de l'Homme, etc...)

Date d'approbation de la Feuille de route: Octobre 2021

Approuvée par l'Union européenne , la France  et l'Allemagne 

CONTACT

Délégation de l'UE
delegation-madagascar@eeas.europa.eu